

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER

**SIAEP d'AVARAY-MER-LESTIOU-COURBOUZON
(SIAEP du Val d'eau)**

Captage de "Beaudisson"

Délimitation des périmètres de protection

Avis Hydrogéologique par Jean Claude SCHMIDT
Hydrogéologue Agréé
en matière d'Hygiène Publique pour le Département du LOIR ET CHER

LUISANT juin 2008

INTRODUCTION

A la demande de Monsieur le préfet de Loir et Cher en date du 6 novembre 2007 je suis intervenu le 21 janvier 2007 pour le compte du SIAEP d'AVARAY-MER-LESTIOU-COURBOUZON, sur les lieux du captage de Beaudisson situé sur la commune de MER afin de donner un nouvel avis sur la définition des périmètres de protection. La création d'une zone d'activité à proximité de l'échangeur autoroutier et du captage de Beaudisson a conduit la collectivité à envisager la réaliser d'un deuxième ouvrage et l'abandon du premier. Cependant devant l'absence de problème de qualité sur cet ouvrage et la protection naturelle dont il bénéficie, le SIAEP souhaite reconsidérer cette position.

Un avis a été donné en novembre 2000 définissant les périmètres de protection de ces 2 ouvrages et pour la création d'un troisième.

Je disposais pour émettre cet avis des documents suivants :

- Protection des captages d'eau potable de MER (Loir et Cher), Expertise hydrogéologique, Captage de Beaudisson (397-5-55), d'août 1991, par Philippe MAGET,
- Synthèse hydrogéologique préalable à l'implantation d'un forage AEP sur la commune de MER, d'avril 1993, par le Bureau d'Etudes Géologiques G.PIERSON,
- Commune de MER "les Clos Bouin", compte rendu des travaux de sondage de reconnaissance et de forage à la craie pour l'AEP, d'avril 1994, par le Bureau d'Etudes Géologiques G.PIERSON,
- Travaux d'alimentation en eau potable, périmètres de protection des deux forages AEP communaux de MER (41) "Beaudisson et Clos Bouin", étude d'environnement complémentaire selon le cahier des charges de l'hydrogéologue agréé, de février 2000 par le Bureau d'Etudes Géologiques G.PIERSON,
- chronique des analyses du forage AEP de Beaudisson communiqués par la DDASS.

GENERALITES

La commune de MER, maintenant adhérente au SIAEP d'AVARAY-MER-LESTIOU-COURBOUZON, disposait avant 1992 d'un captage ancien créé en 1944 ("la Résistance", n° d'archivage 397-5-3) et profond de 74 m. Suite à une dégradation de son équipement et à une tentative de réhabilitation celui ci a été abandonné au profit de celui de "Beaudisson" créé en 1966 (n° d'archivage 397-5-55), puis d'un nouvel ouvrage créé en 1994 au "Clos Bouin" (n° d'archivage 397-5-89).

Le SIAEP dessert 3585 abonnés et les besoins exprimés sont de l'ordre 450 000 m³/an pour 370 000 m³ vendus, soit un rendement du réseau de l'ordre de 82 %. Sur le captage de Beaudisson les prélèvements moyens atteignaient en 2007 près de 500 m³/j et les besoins de pointe près de 1 900 m³/j.

Des projets d'interconnexion sont envisagés pour sécuriser les collectivités voisines :

- avec le SIAEP de la CHAPELLE St MARTIN : besoins annuels de l'ordre de 180 000 m³, assuré par un nouvel ouvrage pour 165 000 m³/an maximum et un ancien ouvrage à réhabiliter. Le raccordement de cette collectivité pourrait occasionner un prélèvement annuel supplémentaire d'environ 25 000 m³ sur les captages de MER,
- avec de SIAEP de TALCY : 250 abonnés

CADRES GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

Depuis la surface on trouve les formations géologiques suivantes :

- le calcaire de Beauce dont l'épaisseur atteint ici une quarantaine de mètres et qui est représenté par des bancs de calcaires siliceux blancs à gris, dans lesquels s'intercalent des niveaux marneux plus ou moins épais,
- l'Eocène détritique à dominante argileuse auquel succède l'Argile à silex. L'épaisseur de cet ensemble dépasse les 20 m,
- la craie blanche à silex du Sénonien.

Le calcaire de Beauce est aquifère et sa productivité est généralement importante (débit spécifique de l'ordre de 30 à 70 m³/h/m de rabattement). Sur le secteur les forages agricoles existants n'exploitent cet aquifère qu'à de faibles débits (30 à 50 m³/h). Compte tenu de l'absence de protection naturelle, la qualité de l'eau de cette nappe est assez médiocre avec en particulier des teneurs en nitrates assez élevées et généralement la présence de pesticides.

Les différentes analyses qui ont été réalisées depuis 1994 sur la source de la Tronne, issue de cet aquifère, fluctuent entre 77 mg/l et 102 mg/l de nitrates avec une influence probable de l'ancienne décharge située à l'amont immédiat. L'analyse complète datée du 17/03/2008 révèle la présence de pesticides pour un total de 0,418 µg/l, essentiellement des désherbants ou molécules dérivées : atrazine, déséthylatrazine et bentazone.

La craie à silex est également aquifère et bénéficie d'une protection naturelle constituée par l'Eocène détritique et l'Argile à silex. La captivité de la nappe est confirmée par l'absence de nitrates et la présence de fer et de manganèse, ce qui nécessite un traitement avant distribution pour l'eau potable.

Cet aquifère est capté pour l'eau potable mais aussi pour l'irrigation par quelques forages agricoles à des débits qui peuvent dépasser les 200 m³/h.

Ces deux nappes sont drainées par la Loire. L'écoulement général se fait donc en direction du sud ou du sud-sud-est.

ENVIRONNEMENT DU CAPTAGE (Figure n°1)

Le captage se trouve en bordure de la route départementale n°15 au lieu dit "Beaudisson", à proximité du château d'eau. L'environnement proche, dans un rayon d'une centaine de mètres, est occupé par des parcelles agricoles. Il n'est pas signalé jusqu'à cette distance au captage, d'installation ou activité susceptible de présenter un risque pour celui ci.

- à 150 m environ au nord, on trouve une ancienne carrière transformée en décharge communale il y a plus de 20 ans. Celle ci, arrêtée en 1989, a reçu des déchets de toute nature, domestiques comme industriels, y compris des produits toxiques. Aucune information précise sur la nature, les quantités et l'origine des déchets n'a pu être apportée. Le site est maintenant comblé et recouvert par de la terre végétale (aménagement en aire de pique nique).

En aval immédiat de la décharge apparaît la source de la Tronne, dont les abords ont été aménagés pour la promenade. Sur l'ensemble des analyses réalisées sur cette source depuis 1994, seules deux d'entre elles portent sur les pesticides, les COV (composés organiques volatils) et les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) : celles du 9-03-94 et du 17-03-08 (Annexe 1). Pour la première analyse, si les teneurs en nitrates sont élevées, ce qui est assez courant pour des sources issues de la nappe de Beauce, on ne constate pas d'anomalie particulière sur les autres paramètres. Par contre sur la deuxième on relève la présence de pesticides à hauteur de 0,418 µg/l et de traces d'HAP à hauteur de 0,30 µg/l (0,10 µl de benzo(a)pyrène et 0,20 µg/l de fluoranthène). L'origine de ces éléments peuvent être rechercher dans la présence de la décharge mais ces valeurs peuvent aussi être trouvée dans d'autres secteurs de la Beauce.

- à 150 m environ au sud sont signalés 3 cuves de fuel de capacité respective 4 m³, 4 m³ et 2,5 m³, ainsi qu'un puits de 5 m de profondeur.

- à plus de 400 m la ZAC des Portes de CHAMBORD d'une surface totale de 192 ha :

- en amont, la société DERET Logistique sur près de 54 ha qui dispose de stock important de pneus neufs (dossier ICPE soumis à autorisation, avis favorable du Conseil Départemental d'Hygiène du 11 mai 2006),

- en aval la société OPTIMAG filiale du groupe AGRALYS sur 6 ha qui dispose de stock de produits phytosanitaires ou classés dangereux en cellules sécurisées sur près de 250 m² (dossier ICPE soumis à autorisation, avis favorable du Conseil Départemental d'Hygiène du 26 janvier 2006). Les eaux pluviales s'écoulent vers la Tronne en aval du captage,

- le bassin de rétention des eaux pluviales du secteur nord de la ZAC (68 ha), d'une capacité de 23 000 m³ étanché par géomembranes, dont le rejet s'effectue dans la Tronne, à environ 300 m à l'aval.

- une partie de la ZAC se trouve entre 200 m et 400 m du captage mais il n'est pas prévu d'y installer des activités susceptibles de polluer les eaux souterraines. Un projet de village de marques ou d'hôtellerie est à l'étude mais ne s'est pas encore concrétisé.

- dans un rayon de 500 m environ sont signalés 9 cuves de fuel domestique chez les particuliers dont la capacité varie entre 1,5 et 3 m³, un stockage d'engrais (capacité non communiquée), 6 puits et 2 forages à 8 et 19 m de profondeur (sollicitant la nappe de Beauce), sans que cet inventaire puisse être considéré comme exhaustif.

- à plus de 500 m, il convient de signaler :

- à 600 m environ à l'amont, le bassin d'infiltration des eaux pluviales de l'autoroute A 10, d'une capacité de 8 200 m³, qui correspond à une ancienne carrière aménagée et plus ou moins en friche. Une visite sur les lieux a permis de constater, la présence de débourbeurs-déshuileurs plutôt mal entretenus,

- à 750 m environ à l'aval, 20 m³ de stockage de fuel (SILLINGER)

DONNEES SUR LE CAPTAGE

Coupes géologique et technique (Figure n°2)

La figure n°2 fait la synthèse des principaux éléments disponibles. Cet ouvrage, réalisé en 1966 par l'entreprise MONTAVON (La RICHE) à 109 m de profondeur, est cimenté jusqu'à 51 m et capte la craie. Il bénéficie de la protection de niveaux marneux dans le calcaire de Beauce de 9 à 26 m, de celle de l'Eocène argileux de 26 à 37 m et de l'Argile à silex de 37 à 55 m, soit plus de 46 m au total.

Les essais de pompage effectués lors de sa réalisation en 1967 à 100 m³/h et en juin 1977 à 84 m³/h, ont montré respectivement des rabattements de 17 m et de 14,20 m pour un niveau initial de la nappe à 9,50 m. La transmissivité déduite de ces essais est de l'ordre de 1,5 10-3 m²/s soit 5,5 m²/h.

L'ouvrage est actuellement équipé de 2 pompes de 140 m³/h, fonctionnant en alternance.

Qualité (Annexe 2)

La chronique des analyse du contrôle sanitaire des eaux du captage depuis 1995, communiquée par la DDASS montre une eau moyennement dure (25°F), exempte de nitrates mais chargée en fer (620 à 1 570 µg/l) et en manganèse (42 à 94 µg/l). Aucune anomalie particulière n'est à signaler dans ce suivi.

Des traces de fluoranthène ont été constatées sur deux analyses du 19-08-92 et du 23-06-93 à des concentrations de 0,019 µg/l et 0,009 µg/l. Cet élément n'a pas été retrouvé par la suite dans le suivi analytique.

L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme à la réglementation.

PERIMETRES DE PROTECTION

Périmètres de protection immédiate (Figure n°3)

La parcelle close où se trouvent le captage et le château d'eau (section YX n°18) et d'une superficie de l'ordre de 2 250 m², constituera ce périmètre. Aucune activité autre que liée au service de l'eau n'y sera autorisée, ni aucun dépôt de produit ou matériau. L'entretien sera assuré à l'aide de moyen mécanique exclusivement. L'utilisation d'engrais ou de produits phytosanitaires y est proscrite.

Périmètres de protection rapprochée (Figures n°4)

Le débit d'exploitation pris en compte pour déterminer les limites de ce périmètre est de 140 m³/h, et correspond à l'équipement en place. Il n'est d'ailleurs pas conseillé d'augmenter de façon importante les prélèvements actuels sur cet ouvrage compte tenu de la proximité de l'ancienne décharge dont les effets à long terme sur la nappe reste incertains. Le calcul des isochrones (lieu des points situés à un même temps de parcours pour parvenir au captage) a été fait en tenant compte des paramètres suivants :

- débit d'exploitation en continu	140 m ³ /h
- épaisseur de la nappe	20 m
- porosité cinématique	2 %
- transmissivité	$1,4 \cdot 10^{-3}$ m ² /s soit 5 m ² /h
- gradient de la nappe	0,5 %
- dispersivité longitudinale	1

Le milieu est d'autre part supposé homogène. Les distances obtenues selon la méthode de WISSLING sont les suivantes :

- rayon d'appel du captage	890 m
- vitesse de circulation de la nappe	0,06 m/h
- extension de la zone d'appel en amont et en aval du captage pour des temps de pompage de :	

30 j	310 m et 260 m
50 j	405 m et 330 m
100 j	600 m et 450 m
1 an	1350 m et 750 m

Les limites à donner au périmètre de protection rapprochée correspondent à l'isochrone 50 j. Une proposition calée sur un fond parcellaire réduit au 1/5 000ème et qui englobe ces limites est donnée dans la figure n°6. Un kilogramme de substance introduite de façon quasi instantanée en périphérie de ce périmètre subirait une dilution et ne parviendrait au captage qu'au bout de 50 j à une concentration inférieure à 25 µg/l.

La qualité actuelle de l'eau pompée semble indiquer que l'équipement de l'ouvrage l'isole correctement des pollutions superficielles. Il conviendrait toutefois de procéder à un passage caméra pour vérifier l'état général des tubages.

La protection naturelle de la craie pourrait aussi être mise à mal par des forages privés dont l'équipement pourrait être défectueux, autorisant ainsi l'introduction directe d'un polluant dans cette nappe.

Les mesures proposées dans ce périmètre sont les suivantes :

seront interdits :

- la réalisation de tout nouveau forage, puits, trou d'eau, quelque soit sa profondeur, excepté pour l'eau potable
- la réalisation de toute nouvelle excavation permanente non étanche,
- tout nouveau dépôt de matière soluble ou fermentescible,
- tout dépôt d'hydrocarbures,
- l'épandage de boues liquides issues de station dépuration ou de lisiers,
- l'implantation de toute nouvelle activité classée ou non susceptible d'avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines.

seront réglementés :

- les habitations qui devront être assainies par un réseau collectif dont l'étanchéité sera vérifiée environ tous les cinq ans. Pour les habitations ou l'assainissement non collectif serait maintenu celui ci devra être conforme à la réglementation en vigueur,
- les cuves de fuel enterrées qui devront être soit à double paroi, soit équipée d'un bac de rétention d'un volume égal à la capacité stockée. Dans la mesure du possible l'équipement sur une autre source d'énergie sera privilégié (gaz, électricité, etc.)
- les cuves d'engrais qui devront être disposées sur bac de rétention d'un volume égal à la capacité stockée,
- le stockage de produits toxiques qui devra se faire sur aire étanche couverte.

Par ailleurs

- il sera maintenu une zone non aedificandi de 100 m de rayon autour du forage, il sera toutefois possible en cas de sinistre de reconstruire à l'identique les bâtiments existants actuellement,
- un suivi de la qualité de l'eau de la source de la Tronne sera effectué tous les ans en début d'année avec au minimum le dosage des métaux, des solvants et des hydrocarbures. Si des teneurs élevées étaient constatées pour certains de ces paramètres, il conviendra d'en effectuer la recherche sur le captage AEP.
- le bassin d'infiltration des eaux de ruissellement de l'autoroute devra être équipé d'un bassin tampon étanche muni d'un débourbeur déshuileur avant infiltration (à priori 2 bassins existent mais leur entretien laisse à désirer),
- toutes les dispositions devront être prises pour qu'en cas de déversement accidentel d'un produit polluant dans les limites de ce périmètre, il puisse être rapidement récupéré.

Zone de vigilance (Figures n°5)

Cette zone englobera les terrains situés dans les limites de l'isochrone un an et constituera un secteur où l'administration sera particulièrement attentive à l'application des textes. Elle correspond à une partie significative du bassin d'alimentation du captage dans laquelle pourrait être mise en œuvre des mesures incitatives pour la mise en place de Contrats Territoriaux d'Exploitation.

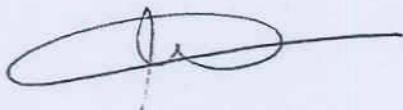
CONCLUSION

Le captage de Beaudisson sur la commune de MER exploite la nappe de la craie qui bénéficie d'une protection géologique naturelle constituée par les différents niveaux argileux situés dans la partie inférieure du calcaire de Beauce et surtout par l'Eocène détritique et l'argile à silex.

Cet ouvrage est toutefois assez ancien (plus de 40 ans) et une détérioration de sa qualité pourrait un jour se produire comme cela a été constaté sur celui de "la Résistance". La présence de l'ancienne décharge communale à moins de 200 m à l'amont de l'ouvrage présente un risque qu'il convient de prendre en compte de part la nature des divers déchets qui y ont été déposés.

Les périmètres de protection et les servitudes proposés s'ils permettent de réduire de façon significative les possibilités de pollution du forage ne conduisent pas au risque zéro. Aussi un suivi régulier de la qualité de la source de la Tronne doit-il être fait pour anticiper toute pollution éventuelle de la nappe de la craie à cet endroit. Dans ce cas une substitution partielle ou totale des volumes produits par cet ouvrage pourra s'effectuer grâce au captage du "Clos Bouin". La réalisation du troisième forage devrait être envisagée si une pollution de la nappe de la craie était constatée.

JEAN-CLAUDE SCHMIDT



HYDROGEOLOGUE AGREE

Figure n° 1

SIAEP d'AVARAY-ME
ESTIQU-COURBOUZON

Forage de Beauḍisson
Environnement du captage

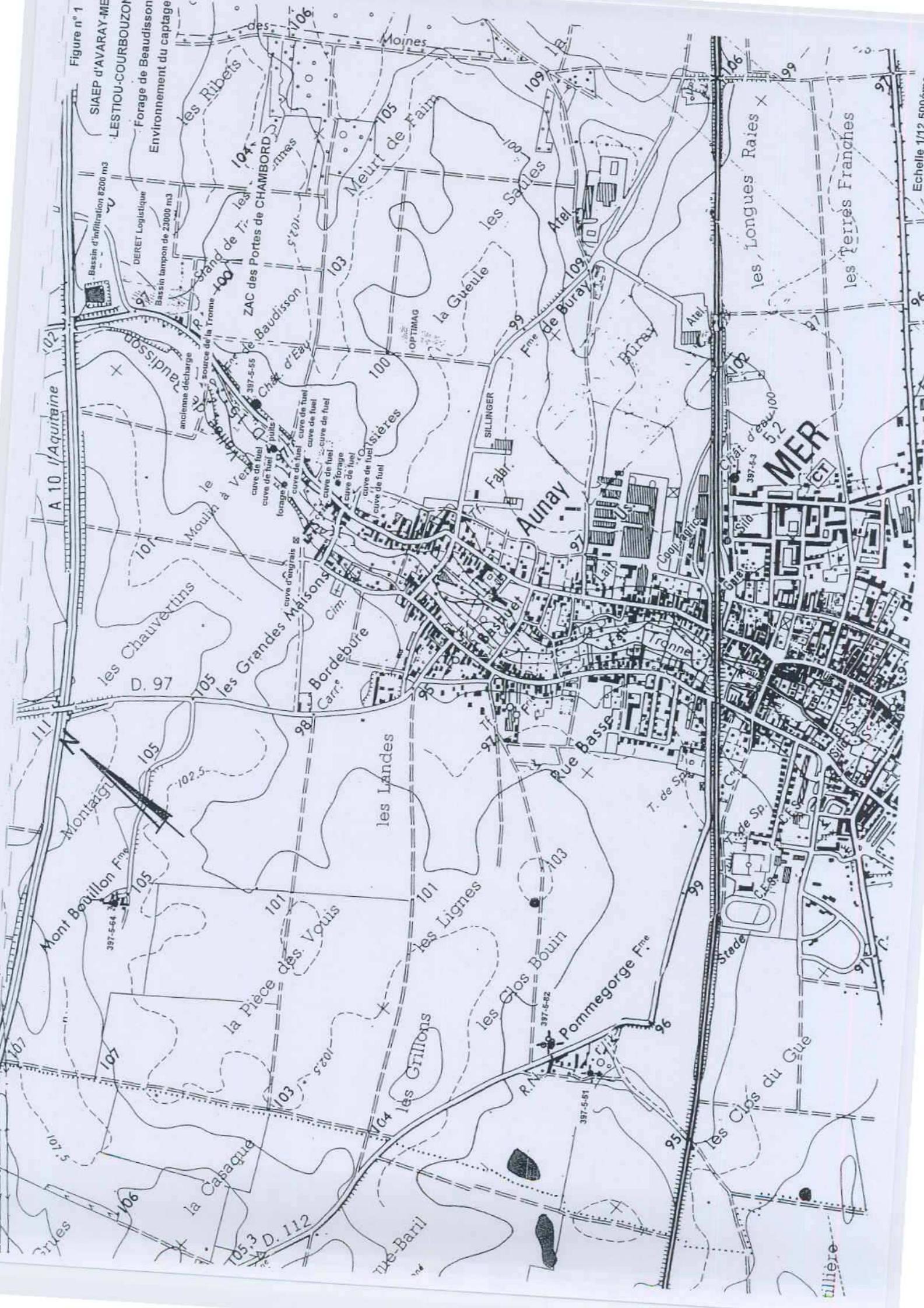
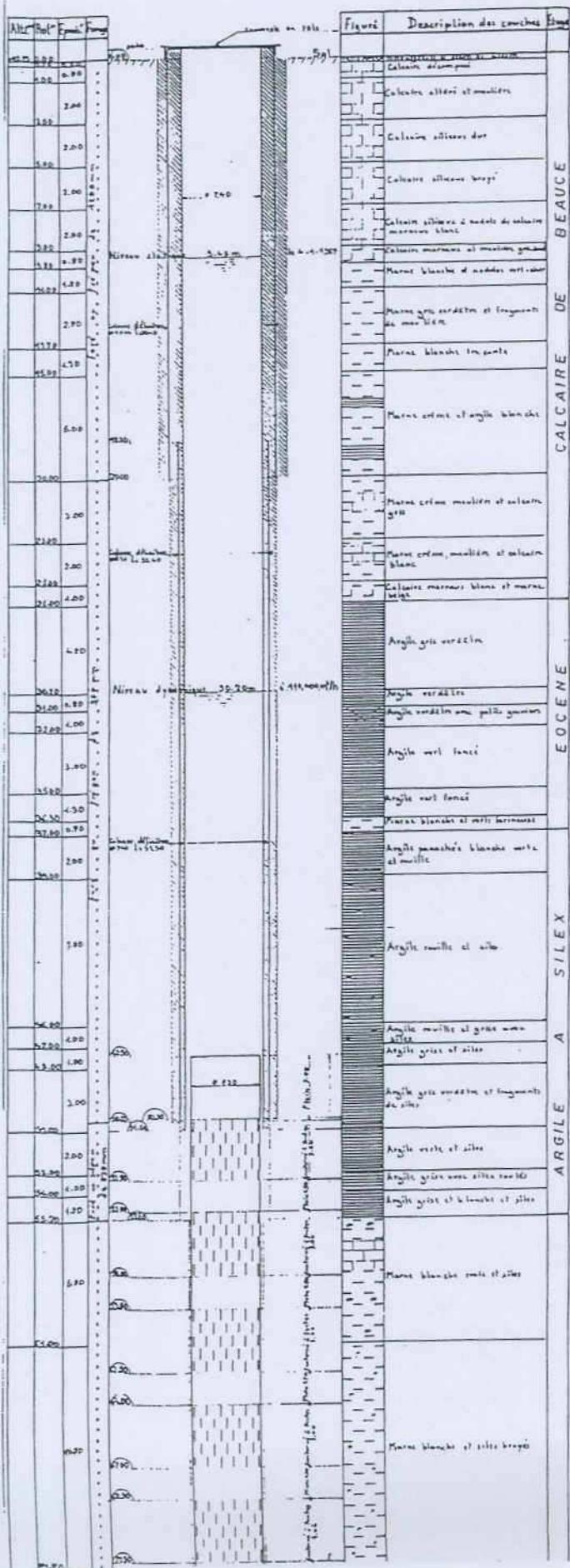


Figure n° :

Commune de MER
(Loir et Cher)

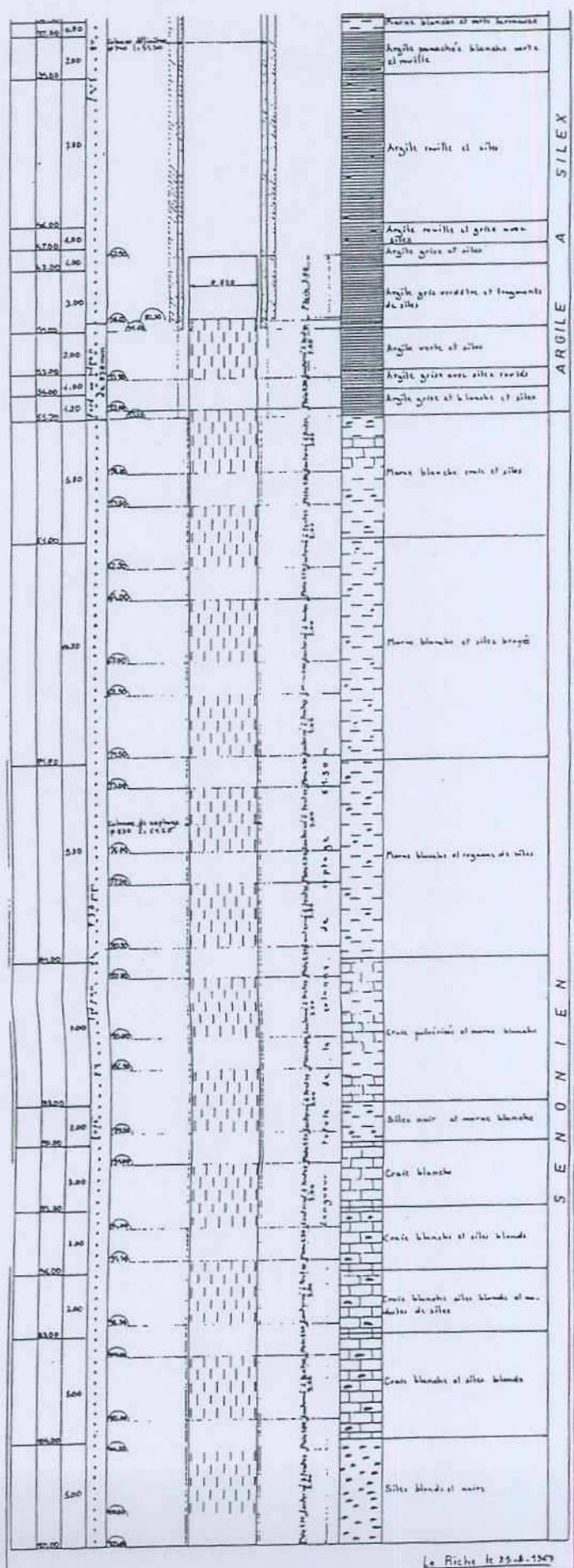
Forage



SIAEP d'AVARAY-MER-LESTIOU-COURBOUZON

Forage de Beaudisson

Coupe géologique et technique



COMMUNE DE MER

Périmètre de protection immédiate

Forage de Beaudisson

Chemin

rural

de

AII

AII

1

B E A U D I S S O N

lagune

château d'eau

Périmètre de protection immédiate

forage AEP

2

de Beaudisson

Chemin

Rue

SECTION
SEC

N

O





SIAEP d'AVARAY-MER-LESTIOU-COURBOUZON

Figure n° 5

COMMUNE DE MER

Zone de vigilance

Forage de Beaudisson

Zone de vigilance

Périmètre de protection rapprochée

Zone de vigilance

103 Périmètre de protection rapprochée

MER

Echelle 1/25 000e

NNEXE 1

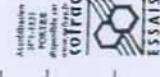
CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 10

Édité le : 27/03/2008

Identification échantillon : LSEC08-11294-1

Destinataire : SIAEP AVARAY-COURBOUZON



Laboratoire Autérité pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Rapport d'analyse Page 1 / 10
édité le : 27/03/2008

SIAEP AVARAY-COURBOUZON

-LESTIQU-MER
9 route Nancalane

41500 MER

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 10 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation,
identifiés par le symbole "H".

Identification dossier : LSEC08-10693
Identification échantillon : LSEC08-11294-1
Référence contrat : LSEC08-667

ATURE : Eau superficielle
PRIGINE : SOURCE DE LA TRONNE
COMMUNE : MER
ÉPARTEMENT : 41
RELEVEMENT : Prélevé le : 17/03/2008 à 10h30
Prélévé par : CB/CARSO-LSEHL
Mesures sur le terrain effectuées par CARSO-LSEHL
Circonstances atmosphériques : Absence de précipitations
Fluconage : CARSO-LSEHL
aucune désinfection
source : sans démontage

L'ATEMENT : Néant

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure
sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement
compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse : 17/03/2008

Tableau de résultats analytiques

Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthodes	Unité	Résultats	Unité	Méthodes	Unité	Résultats	Unité	Méthodes	Unité
Température sur le terrain	13.3	°C	Thermomètre	°C	13.3	°C	Thermomètre	°C	13.3	°C	Thermomètre	°C
Température de l'eau	8.2	°C	Thermomètre	8.2	°C	Thermomètre	°C	8.2	°C	Thermomètre	°C	
Température de l'air extérieur	6.84	°C	Electrochimie	6.84	°C	Electrochimie	°C	6.84	°C	Electrochimie	°C	
Hygiène dissous	5.71	mg/l O2	HPLCAMS	mg/l O2	5.71	mg/l O2	HPLCAMS	mg/l O2	5.71	mg/l O2	HPLCAMS	mg/l O2
Analyses physicochimiques												
Analyses physicochimiques de base												

Le capital social au capital de 2 263 627,30 € - RCS Lyon B 410 545 313 - SIRET 410 545 313 000 10 - APE 743 B - N° TVA FR 82 410 545 313
Siège social : 321, avenue Jean Jaurès - F : 69362 LYON CEDEX 07 - tél. : (33) 04 72 76 16 16 - Fax. : (33) 04 72 78 72 35 03
Site web : www.carso.fr - e-mail : carso@carso.fr

Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthodes	Unité	Résultats	Unité	Méthodes	Unité	Résultats	Unité	Méthodes	Unité
Hydrocarbures dissous	< 0.1	mg/l	GCFID	Flux continu (GCFID)	NF EN ISO 9174	#						
Indice Phénol	< 0.010	mg/l LS	NF EN ISO 1492	NF EN ISO 903	#							
Tensioactifs anioniques (indice SADM)	< 0.05	mg/l LS	Spectrophotométrie	NF EN ISO 903	#							
Antons												
Nitrites	81	mg/l NO3-	Chromatographie fondue	NF EN ISO 10594-I	99	#						
COV : composés organiques volatils												
Solvants organohalogénés :												
1,1,2,2-tétrachlorodéthane	< 0.5	µg/l	HS/GCMS	NF EN ISO 16101	3.8	#						
1,2-dichloroéthane	< 0.5	µg/l	HS/GCMS	NF EN ISO 16101	#							
Bromoformé	< 0.5	µg/l	HS/GCMS	NF EN ISO 16101	#							
Chloroforme	< 0.5	µg/l	HS/GCMS	NF EN ISO 16101	#							
Chlore de vinyle	< 0.5	µg/l	HS/GCMS	NF EN ISO 16101	#							
Dibromoéthométhane	< 0.5	µg/l	HS/GCMS	NF EN ISO 16101	#							
Dichlorobromométhane	< 0.5	µg/l	HS/GCMS	NF EN ISO 16101	#							
Somme des trihalométhanes	< 0.5	µg/l	HS/GCMS	NF EN ISO 16101	149	#						
Tétrachloroéthylène	< 0.5	µg/l	HS/GCMS	NF EN ISO 16101	#							
Trichloroéthylène	< 0.5	µg/l	HS/GCMS	NF EN ISO 16101	#							
HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques												
HAP												
Benz (b) fluoranthène	< 10	ng/l	GC/MS après extr. SPE		#							
Benz (k) fluoranthène	< 10	ng/l	GC/MS après extr. SPE		#							
Benz (a) pyrène	10	ng/l	GC/MS après extr. SPE		#							
Benz (ghi) péryène	< 10	ng/l	GC/MS après extr. SPE		#							
Indeno (1,2,3 cd) pyrène	< 10	ng/l	GC/MS après extr. SPE		#							
Fluoranthène	20	ng/l	GC/MS après extr. SPE		#							
Somme des HAP identifiés	30	ng/l	GC/MS après extr. SPE		#							
Somme des 4 HAP identifiés	< 40	ng/l	GC/MS après extr. SPE		#							
Somme des 6 HAP identifiés	< 60	ng/l	GC/MS après extr. SPE		#							
Pesticides												
Total pesticides												
Somme des pesticides identifiés	4110	ng/l			509	#						
Pesticides azotés												
Améthyne	< 55	ng/l	HPLCAMS après injection	MT-57032, 6710M, 67100, 67101	109	#						
Atrazine	123	ng/l	HPLCAMS après injection	MT-57032, 6710M, 67100, 67101	109	#						
Atrazine 2-hydroxy	< 50	ng/l	HPLCAMS après injection	MT-57032, 6710M, 67100, 67101	109	#						
Atrazine désoxy	240	ng/l	HPLCAMS après injection	MT-57032, 6710M, 67100, 67101	109	#						
Cyanazine	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection	MT-57032, 6710M, 67100, 67101	109	#						
Desmetryne	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection	MT-57032, 6710M, 67100, 67101	109	#						
Hexazone	< 50	ng/l	HPLCAMS après injection	MT-57032, 6710M, 67100, 67101	109	#						

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Méthodes	Unité	Caractéristiques		Corrélation	Limites de détection
				Caractéristique	Corrélation		
tanitron	41TD	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101, K-E7022, E7011, E7100, E7101,	100	#
tribuzine	41TD	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
melon	41TD	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
methylene	41TD	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
païzine	41TD	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
utilylazine	41TD	< 55	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
buneton	41TD	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
iazine 2-hydroxy							
buneton	41TD	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
buneton déstéaryl	41TD	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
buneton déstéaryl	41TD	< 100	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
butylazine	41TD	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
butylazine déséthyl	41TD	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
butyryne	41TD	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
iazine	41TD	< 45	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
iazine déisopropyl	41TD	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	K-E7022, E7081, E7100, E7101,	100	#
ticlides organochlorés							
DDD	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
DDE	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
DDT	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
DDD	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
DDE	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
DDT	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
ring	41TD	< 20	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
ordane (cis + trans)	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
ordane cis (alpha)	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
ordane trans (beta)	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
oöl	41TD	< 20	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
Idrine	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
isoulian alpha	41TD	< 20	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
isoulian beta	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
isoulian trans (beta)	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
isoulian total (alpha+beta)	41TD	< 20	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
irine	41TD	< 35	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
B (hexachlorobenzène)	41TD	< 15	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
H alpha	41TD	< 20	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
H bêta	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
H delta	41TD	< 20	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
H epsilon	41TD	< 15	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
stachlore	41TD	< 20	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
stachlore époxide cis	41TD	< 20	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
stachlore époxide trans	41TD	< 10	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#
stachlore époxide	41TD	< 30	ng/l	GCMS après extraction SPE	K-E7074	100	#

Paramètres analytiques	Résultats	Méthodes	Unité	Caractéristiques		Corrélation	Limites de détection
				Caractéristique	Corrélation		
Isodrin	Isodrin Lindane (HCH gamma)			41TD	< 50	ng/l	#
Lindane				41TD	< 20	ng/l	#
Pesticides organophosphorés							
Méthamidophos				41TD	< 20	ng/l	#
Oxydemeton méthyl				41TD	< 20	ng/l	#
Ométhoate				41TD	< 20	ng/l	#
Iodoformophos				41TD	< 50	ng/l	#
Azinphos éthylique				41TD	< 50	ng/l	#
Azinphos méthyl				41TD	< 20	ng/l	#
Bromophos méthyl				41TD	< 10	ng/l	#
Bromophos méthyl sulfone				41TD	< 10	ng/l	#
Cadusatos				41TD	< 50	ng/l	#
Carbofenthion				41TD	< 20	ng/l	#
Chlorpyriphos				41TD	< 20	ng/l	#
Chlorpyriphos éthylique				41TD	< 50	ng/l	#
Coumaphos				41TD	< 10	ng/l	#
Demeton O+S				41TD	< 50	ng/l	#
Demeton S méthyl				41TD	< 50	ng/l	#
Diazinon				41TD	< 50	ng/l	#
Dichlofenthion				41TD	< 20	ng/l	#
Dichlorvos				41TD	< 10	ng/l	#
Dimethoate				41TD	< 10	ng/l	#
Disulfoton				41TD	< 20	ng/l	#
Ethion				41TD	< 10	ng/l	#
Ethoprophos				41TD	< 50	ng/l	#
Fenchlorphos				41TD	< 10	ng/l	#
Fenitrothion				41TD	< 20	ng/l	#
Fenthion				41TD	< 10	ng/l	#
Fonofos				41TD	< 20	ng/l	#
Formothion				41TD	< 100	ng/l	#
Hepenophos				41TD	< 50	ng/l	#
Isazofos				41TD	< 50	ng/l	#
Isolephos				41TD	< 50	ng/l	#
Malathion				41TD	< 20	ng/l	#
Methidation				41TD	< 10	ng/l	#
Mevinphos				41TD	< 20	ng/l	#
Naled				41TD	< 100	ng/l	#
Parathion éthylique				41TD	< 20	ng/l	#
Parathion méthyl				41TD	< 50	ng/l	#
Phorate				41TD	< 20	ng/l	#
Phosalone				41TD	< 50	ng/l	#
Phosphamidon				41TD	< 50	ng/l	#
Pyrimiphos éthylique				41TD	< 10	ng/l	#

...

DOPRAD Références de qualité	Liste des analysés	Unités	Méthodes	Noms		
					Précision	Valeurs
	Métachloroformate de méthyle	µg/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#	#
	Méthachlor	< 25	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Méthachlor	< 35	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Napropamide	< 45	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Olfacine	< 40	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Oxadifyl	< 40	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Propanil	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Propyramide	< 10	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Tebutam	< 30	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Péridiphlore	< 35	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	<i>Ammoniums quaternaires</i>					
	Chlorméquat	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS injection directe	Méthode interne	#
	<i>Anilines</i>					
	Oryzalin	< 100	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Ac-ET072, ET071, ET080, ET070	#
	Benfluraline	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Buitraline	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Pendiméthiline	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Pyrimethanil	< 35	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Trifluraline	< 20	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	<i>Azoles</i>					
	Azacoumazole	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Bletiétanol	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Bromuconazole	< 100	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Cyproconazole	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Difenoconazole	< 100	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Eposaconazole	< 100	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Fenticonazole	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Flutriafol	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Hexaconazole	< 100	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Imazalil	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Imazaméthabenz, méthylique	< 150	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Metconazole	< 40	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Mycotubanil	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Penconazole	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Prochloraz	< 100	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Propiconazole	< 100	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Tébuconazole	< 100	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Triadimenol	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Fluquiconazole	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Triadimenfon	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	<i>Benzonitriles</i>					
	Ioxynil	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Ac-ET072, ET071, ET080, ET070	#
	Aclenfen	< 50	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#
	Chlorotéroxin	< 80	ng/l	GC/MS après extraction SPE	Ac-ET077	#

Référence	Nom commercial	Unités	Méthodes		Résultats
			GC/MS après extraction SPE	HPLC/MS/MS après extraction SPE	
chlorobenzenes			< 45	ng/l	
stannifonol		41TD	< 50	ng/l	
lazifos		41TD	< 100	ng/l	
romesilole		41TD	< 150	ng/l	
ryndate		41TD		#	
carboxyimides					
optalol		41TD	< 200	ng/l	
aptame		41TD	< 200	ng/l	
ichlofungicide		41TD	< 10	ng/l	
spel (folpet)		41TD	< 100	ng/l	
rodone		41TD	< 20	ng/l	
oxyndone		41TD	< 20	ng/l	
terroïnacides					
chlorprop-P		41TD	< 50	ng/l	
odifosopropégyl		41TD	< 100	ng/l	
t-D		41TD	< 20	ng/l	
I,DB		41TD	< 20	ng/l	
1,5-T		41TD	< 20	ng/l	
1-MCPA		41TD	< 20	ng/l	
1-MCPB		41TD	< 30	ng/l	
2NP (Metconprop)		41TD	< 20	ng/l	
camba		41TD	< 80	ng/l	
1,Dp (Dicloroprop)		41TD	< 30	ng/l	
izatolop		41TD	< 50	ng/l	
izatolop éthyl		41TD	< 50	ng/l	
zofop méthyl		41TD	< 50	ng/l	
paquifop		41TD	< 50	ng/l	
loxyfop P-méthyl (R)		41TD	< 50	ng/l	
érotols					
IOC (dimétricosol)		41TD	< 20	ng/l	
voseb		41TD	< 20	ng/l	
tolerb		41TD	< 30	ng/l	
chlorophénol		41TD	< 50	ng/l	
éthionides		41TD	< 100	ng/l	
isothiazine		41TD	< 50	ng/l	
éthane					

Référence	Nom commercial	Unités	Méthodes		Résultats
			GC/MS après extraction SPE	HPLC/MS/MS après extraction SPE	
Alphaméthrin		41TD			
Bifenthrine		41TD			
Bioresmethrine		41TD			
Cyfluthrine		41TD			
Cypermethrine		41TD			
Delaméthrine					
Estevaléférine		41TD			
Fenpropidrine		41TD			
Lambda cyhalothine		41TD			
Methoxychlor		41TD			
Permethrine		41TD			
Tefluthrine		41TD			
Pesticides divers					
Aminotriazole		41TD			
Fluoxypyr nèptyl		41TD			
Sulcotiozine		41TD			
Triclopyr		41TD			
Bentazone		41TD			
Azoxystrobin		41TD			
AMPA		41TD			
Antraquinone		41TD			
Bifenox		41TD			
Bromopropylate		41TD			
Bupirimate		41TD			
Buprofezine		41TD			
Cloryralid		41TD			
Chlormidophionate		41TD			
Chlordécone		41TD			
Chlorthalonil		41TD			
Clomazone		41TD			
Cloquintidocto(mex)		41TD			
Cyprodinil		41TD			
Diprofénil (Diflufenicanil)		41TD			
Diméthénamide		41TD			
Dimilhomphide		41TD			
Ethofumesate		41TD			
Fenpropidone		41TD			
Fenpropimorphine		41TD			
Fipronil		41TD			
Flumioxazine		41TD			
Flurochlorodone		41TD			
Flurprimidol		41TD			
Glyphosate (Inhibiteur le sulfosulfate)		41TD	< 100	ng/l	
HPLC/post-déivalisation					

Référence de l'échantillon	Nom du produit	Unité	Méthode	Paramètres utilisés	Résultats		Remarques
					Limite de détection	Limite de quantification	
resorcin mésyl	41TD	< 45	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 50	ng/l
lefenacet	41TD	< 100	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	ng/l
éthaldéhyde	41TD	< 100	ng/l	GCMS après extraction SPE CH2CL2	41TD	< 50	#
opfoliane	41TD	< 100	ng/l	GCMS après extraction SPE M-5T074	41TD	< 50	#
ortfluanon	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
xodafazon	41TD	< 40	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
xy fluoréne	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
peronil butoxyde	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
quaclofene	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
opencrite	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
opencrite	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
ridaben	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
rifenox	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
ulinoxéne	41TD	< 65	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
ulinoxéne	41TD	< 45	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
ulrone	41TD	< 100	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 50	#
ribacile	41TD	< 25	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 50	#
ulflufenimide	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
idemorph	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
isothal-diméthyl	41TD	< 35	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
isofentrazone ethyl	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 50	#
*isopryl diméthyl	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
isoxomine	41TD	< 100	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
isotecanide	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
isoxacor	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
isoxapic éthyl	41TD	< 100	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
<i>éœs substituées</i>							
isotoluron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
loroxuron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
lorosulfuron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
hubenzuron	41TD	< 50	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
nefuron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
ron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
uron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
pyrotron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
uroton	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
ubenzthiazuron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
tobronuron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
tosuron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
uron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
uron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l

41TD PESTICIDE LISTE DEFINITIVE ETENDUE RESSOURCE RPR-RS (DDASS41)

41OHV ORGANONALOGENES VOLATILS (DDASS41)

T03 H.A.P : HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES

Confirmation de la présence d'airazine et de desethyl airazine par GC/MS et par une 2e injection en HPLC/MS/MS

Delphine URIDAT
 Responsable de Laboratoire

Un doigt

Référence de l'échantillon	Nom du produit	Unité	Méthode	Paramètres utilisés	Résultats		Remarques
					Limite de détection	Limite de quantification	
resorcin mésyl	41TD	< 45	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 50	ng/l
lefenacet	41TD	< 100	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	ng/l
éthaldéhyde	41TD	< 100	ng/l	GCMS après extraction SPE CH2CL2	41TD	< 50	#
opfoliane	41TD	< 100	ng/l	GCMS après extraction SPE M-5T074	41TD	< 20	#
ortfluanon	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
xodafazon	41TD	< 40	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
xy fluoréne	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
peronil butoxyde	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
quaclofene	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
opencrite	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
opencrite	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
ridaben	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
rifenox	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
ulinoxéne	41TD	< 65	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
ulinoxéne	41TD	< 45	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
ulrone	41TD	< 100	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 50	#
ribacile	41TD	< 25	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 50	#
ulflufenimide	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
idemorph	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
isothal-diméthyl	41TD	< 35	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
isofentrazone ethyl	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 50	#
*isopryl diméthyl	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
isoxomine	41TD	< 100	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
isotecanide	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
isoxacor	41TD	< 50	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
isoxapic éthyl	41TD	< 100	ng/l	GCMS après extraction SPE M-6T074	41TD	< 20	#
<i>éœs substituées</i>							
isotoluron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
loroxuron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
lorosulfuron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
hubenzuron	41TD	< 50	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
nefuron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
ron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
uron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
pyrotron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
uroton	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
ubenzthiazuron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
tobronuron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
tosuron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
uron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l
uron	41TD	< 20	ng/l	HPLCAMS après injection directe	41TD	< 20	ng/l

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats à afficher en maille

Mois, le 31 juillet 2007

Monsieur le directeur
DDASS DE LOIR ET CHER
41, rue d'Auvergne
41000 BLOIS

COMMUNE DE MER

Élevage CAP 00028052 MER BEAUDISON
Int de surveillance P 0000000102 AU CHATEAU D'EAU BEAUDISON
calibration exacte immunité MER

Analyses d'éléments chimiques

Température de l'eau pH	14,2 °C 7,25 unitépH	25,00

Analyses bactériologiques

Analyses effectuées par : LABORATOIRE DE L'IRH GENIE DE L'ENVIRONNEMENT - VANDOEUVRE
Type de l'analyse : RP-41

Aspect (0rr, a.s., sihon = 1,0 comm.)	1 qual.	

Paramètres organoleptiques

Turbidité nephélométrique	5,7 NTU -
Carbone solubles	0,0 mg/lCO ₃
CO ₂ libre calcifié	28,8 mg/l
Hydrogénocarbonates	290,0 mg/l
pH	7,4 unitépH
Titre alcalinométrique	<0,1 °F
Titre alcalinométrique complet	23,0 °F
Titre hydroxymétrique	25,5 °F -
ET MANGANESE	
Fer total	722 µg/l -
Manganèse total	49 µg/l -
NEUTRALISATION	
Calcium	97,7 mg/l

Analyses effectuées par : LABORATOIRE DE L'IRH GENIE DE L'ENVIRONNEMENT - VANDOEUVRE
Type de l'analyse : RP-41

Résultats de qualité

Code SISE de l'analyse : 00034361

Analyses effectuées par : LABORATOIRE DE L'IRH GENIE DE L'ENVIRONNEMENT - VANDOEUVRE
Type de l'analyse : RP-41

Code SISE de l'analyse : 00034361

Référence laboratoire : 20070610-08945

Référence laboratoire : C07-17009-P03

Chlorures	14,0 mg/l	200.00
Conductivité à 25°C	520 µS/cm	
Magnesium	3,9 mg/l	
Potassium	2,0 mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO ₂)	27,0 mg/l	
Sodium	11,4 mg/l	
Sulfates	22,0 mg/l	
OXIGE ELEMENTS ET MICROPOULLANTS M.		
Antimoniue	<5 µg/l	
Arsenic	<5 µg/l	
Bore mg/L	<0,05 mg/l	
Cadmium	<0,05 µg/l	
Fluorures mg/L	0,14 mg/l	
Nickel	<5 µg/l	
Sélénium	<5 µg/l	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES		
Carbone organique total	0,5 mg/l C	10,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES		
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/l	
Nitrates (en NO3)	<1 mg/l	
Nitrites (en NO2)	<0,05 mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	<0,2 mg/l	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		
Entérocoques/100ml-MS	0 n/100ml	10000
Escherichia coli/100ml-MF	0 n/100ml	20000

Analyses effectuées par : LABORATOIRE DE L'IRH GENIE DE L'ENVIRONNEMENT - VANDOEUVRE
Type de l'analyse : RP-ST

Code SISE de l'analyse : 00034362

Référence laboratoire : C07-17009-P03

ANNEXE 2

Référence laboratoire : 20070610-08945

Référence laboratoire : 20070610-08945

Chlorures	14,0 mg/l	200.00
Conductivité à 25°C	520 µS/cm	
Magnesium	3,9 mg/l	
Potassium	2,0 mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO ₂)	27,0 mg/l	
Sodium	11,4 mg/l	
Sulfates	22,0 mg/l	
OXIGE ELEMENTS ET MICROPOULLANTS M.		
Antimoniue	<5 µg/l	
Arsenic	<5 µg/l	
Bore mg/L	<0,05 mg/l	
Cadmium	<0,05 µg/l	
Fluorures mg/L	0,14 mg/l	
Nickel	<5 µg/l	
Sélénium	<5 µg/l	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES		
Carbone organique total	0,5 mg/l C	10,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES		
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/l	
Nitrites (en NO2)	<1 mg/l	
Nitrites (en NO3)	<0,05 mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	<0,2 mg/l	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		
Entérocoques/100ml-MS	0 n/100ml	10000
Escherichia coli/100ml-MF	0 n/100ml	20000

Analyses effectuées par : LABORATOIRE DE L'IRH GENIE DE L'ENVIRONNEMENT - VANDOEUVRE
Type de l'analyse : RP-ST

Code SISE de l'analyse : 00034362

Référence laboratoire : C07-17009-P03

DOASS 41 Santé-environnement 41 rue d'Auvergne 41018 BLOIS CEDEX Tél: 02 54 55 78 79 Fax: 02 54 74 29 20

Résumé des résultats

Prélèvement : 00028052 | Date : 2008-02-28 | Lieu : VILLEURBANNE

Prélèvement : 00028052 | Date : 2008-02-28 | Lieu : VILLEURBANNE

STICIDES ARYLOXYACIDES	
Clofenteoprop	<0,1 µg/l
Diclofop	<0,05 µg/l
Diclofop methyl	<0,05 µg/l
Halosyloph-méthyl (Fl)	<0,04 µg/l
Mécloprop	<0,05 µg/l
Triféopry	<0,05 µg/l
STICIDES CARBAMATES	
Acidcarbe	<0,02 µg/l
Carbendazime	<0,03 µg/l
Carbofuran	<0,015 µg/l
Méthiocarb	<0,02 µg/l
STICIDES DIVERS	
Aclorilien	<0,050 µg/l
AMPA	<0,1 µg/l
Benzoxacor	<0,1 µg/l
Benzozone	<0,05 µg/l
Bromacil	<0,1 µg/l
Captane	<0,020 µg/l
Clopyralid	<0,05 µg/l
Cyprodinil	<0,05 µg/l
Diméfénicanil	<0,005 µg/l
Fenopropidin	<0,05 µg/l
Fenopropimorphine	<0,05 µg/l
Flurochloridone	<0,005 µg/l
Fluroxypir (1-méthylephtal ester)	<0,05 µg/l
Glyposate	<0,1 µg/l
Iprodione	<0,05 µg/l
Métaïdophé	<2,0 µg/l
Oxadixyl	<0,1 µg/l
Prochloraze	<0,02 µg/l
Tilluramine	<0,005 µg/l
STICIDES INTROPHENOLS ET ALCOOLS	
Imazaméthabenz	<0,02 µg/l
Ioxynil	<0,05 µg/l
STICIDES ORGANOCHLORÉS	
HCH gamma (lindane)	<0,005 µg/l
Oxadiazon	<0,1 µg/l
STICIDES ORGANOPHOSPHORES	
Diméthoate	<0,05 µg/l
Ethoprophos	<0,000 µg/l
Méthamiphos	<0,1 µg/l
Mévinphos	<0,05 µg/l
Ométhoate	<0,1 µg/l
Oxydéméfon méthylique	<0,03 µg/l
Parathion méthyl	<0,025 µg/l
Phosphamidon	<0,050 µg/l
Vamidothon	<0,1 µg/l
STICIDES STROBILURINES	
Azoxystrobine	<0,02 µg/l
Krotonin-méthyle	<0,02 µg/l
STICIDES SULFONYLUREES	
Fluypyrsulfuron-méthyle	<0,1 µg/l
Nicosulfuron	<0,2 µg/l
Triasulfuron	<0,1 µg/l
STICIDES THIAZINES	
Alachene	<0,03 µg/l
Méthimazole	<0,05 µg/l
Simazine	<0,05 µg/l
Terbutylazin	<0,03 µg/l
PESTICIDES TRIAZOLES	
Aminotriazole	<0,1 µg/l
Meltonazol	<0,030 µg/l
PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES	
Chlorteluron	<0,02 µg/l
Duron	<0,02 µg/l
Isoproturon-méthyl-sodium	<0,05 µg/l
Isoproturon	<0,02 µg/l
Méhobromuron	<0,1 µg/l
Méloxuron	<0,05 µg/l
Tridékapac-Athyl	<0,1 µg/l

Conclusion sanitaire (Prélèvement : 00028052)

Eau brute de qualité conforme aux limites de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine.

Pour la directrice,
l'ingénieur d'études
sanitaires
Christophe CHAUVREAU